



☎ : 04.94.80.60.26

📠 : 04.94.80.63.00

Mardi/Mercredi : 8h/12h - Vendredi : 13h/16h  
[esparron83@wanadoo.fr](mailto:esparron83@wanadoo.fr)  
<http://www.esparron.fr>

Esparron, le 16 mars 2020

**AFFICHAGE**

**CONVOCATION**

**Samedi 21 Mars 2020 à 10h30**

**Salle Polyvalente**

**ORDRE DU JOUR**

1. Election du Maire
2. Choix du nombre d'adjoints au Maire
3. Elections des adjoints au Maire

Questions diverses

Veuillez agréer

Dans la situation actuelle, la réunion d'installation du nouveau Conseil Municipal, prévue ce Samedi 21 Mars 2020, à 10h30 à la Salle Polyvalente se tiendra à huis clos, afin de respecter les mesures gouvernementales et ainsi assurer la protection de nos administrés.  
Merci de votre compréhension

Le Maire, Martine ARIZZI



**POUVOIR**

Je soussigné (e) .....  
Donne pouvoir de me représenter à la réunion du Conseil Municipal à :

.....  
Pour la séance du ..... à .....

Fait à ..... le.....

Art L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)  
Un Conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.  
Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.  
Le pouvoir est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Signature Précédée de la mention  
« Bon pour Pouvoir »